

artistiques d'explorer ensemble plus à fond cet aspect. La partie canadienne soumettra alors quelques projets appelant une conjonction d'efforts, sans nécessairement exiger des ressources nouvelles, si ce n'est celles de l'imagination et de la volonté. C'est en travaillant ensemble que nous atteindrons une véritable coopération, celle du donner et du recevoir où les partenaires trouvent satisfaction et enrichissement mutuel.

Comme je le signalais au début, en 1985 notre Accord culturel aura vingt ans. C'est un âge où il est approprié de faire le point avant d'entreprendre une nouvelle étape. La partie canadienne se penchera incessamment sur cet important texte pour examiner l'à-propos de le rajeunir et de le faire refléter davantage, en ce milieu des années '80, nos communes préoccupations et notre souci partagé d'une plus grande concertation, concertation que vous-même, monsieur le Président, évoquiez tout à l'heure. Concertation bilatérale bien sûr, mais aussi chez nous concertation interne pour mieux ordonner et renforcer notre action. De cette concertation à plusieurs volets devrait émerger cette transparence si nécessaire au champ unifié de notre relation.